



Natacha Bouchart  
Présidente Grand Calais Terres & Mers  
Maire de Calais  
Vice-Présidente Région Hauts-de-France

A

DIRECTION COLLECTE ET ASSAINISSEMENT

Pôle Conformité Assainissement et Instruction

N° Tel: 03.21.19.56.07

Dossier suivi par : Y. FERFILLE

Réf. : DD/YF/DI

Objet : Permis d'aménager n° 62.193.1900003  
déposé par le conservatoire du Littoral pour la  
l'Aménagement d'une aire de stationnement de 15  
places, Chemin des Dunes (parcelle cadastrale AC  
28 ) à Calais.

Madame Natacha BOUCHART  
Maire de Calais  
Présidente Grand Calais Terres & Mers  
Vice-Présidente Région Hauts-de-France  
Place du Soldat Inconnu  
62100 CALAIS CEDEX

Calais, le 08 novembre 2019

Madame le Maire,

Après examen du dossier ci-dessus référencé, sur lequel un avis est sollicité pour la gestion des eaux pluviales, j'apporte un avis favorable.

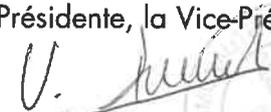
Les eaux pluviales devront être gérées sur la parcelle. Le maître d'ouvrage prendra toutes les dispositions nécessaires pour cela.

Le projet devra être en conformité avec le règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération qui prévoit :

- qu'un accord de rejet soit sollicité avant le démarrage des travaux, auprès du Service Conformités / Raccordements de la Communauté d'Agglomération du Calais, 76 Boulevard Gambetta à Calais.
- la délivrance d'un certificat de conformité à la réception des travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente, la Vice-Présidente

  
Véronique DUMONT - DESEIGNE

